

études
rurales

Études rurales

185 | 2010
Proliférantes natures

ENJEUX FONCIERS. DEUXIÈME PARTIE : AMÉRIQUE LATINE, MÉDITERRANÉE, RUSSIE

Gérard Chouquer



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/etudesrurales/9188>
DOI : [10.4000/etudesrurales.9188](https://doi.org/10.4000/etudesrurales.9188)
ISSN : 1777-537X

Éditeur

Éditions de l'EHESS

Édition imprimée

Date de publication : 1 septembre 2010
Pagination : 237-246

Référence électronique

Gérard Chouquer, « ENJEUX FONCIERS. DEUXIÈME PARTIE : AMÉRIQUE LATINE, MÉDITERRANÉE, RUSSIE », *Études rurales* [En ligne], 185 | 2010, mis en ligne le 13 août 2012, consulté le 01 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/etudesrurales/9188> ; DOI : [10.4000/etudesrurales.9188](https://doi.org/10.4000/etudesrurales.9188)

Ce document a été généré automatiquement le 1 mai 2019.

© Tous droits réservés

ENJEUX FONCIERS. DEUXIÈME PARTIE : AMÉRIQUE LATINE, MÉDITERRANÉE, RUSSIE

Gérard Chouquer

Monique Barrué-Pastor ed., *Forêt et développement durable au Chili. Indianité mapuche et mondialisation.* Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 2004, 288 p.

- 1 Ce livre est issu d'un programme de recherche franco-chilien portant sur la Région des Lacs, dans le sud du Chili, et, plus particulièrement, sur la commune de San Juan de la Costa de la région d'Osorno, comprenant 103 000 hectares de forêt originelle et 20 000 hectares de forêt reboisée. Cette région est occupée par une ethnie mapuche, les Huilliches, organisés en 62 communautés.
- 2 L'ouvrage s'intéresse à une ressource très convoitée et en même temps fortement identitaire : le *bosque nativo* (forêt primaire, originelle). Cette ressource est dépréciée et par l'agro-industrie régionale (pâte à papier) et par l'exploitation en bois de chauffage destinée à la population rurale et urbaine. L'étude pose comme attendu que la pauvreté rurale – laquelle a longtemps détenu des records en matière d'analphabétisme, de malnutrition et de mortalité infantile – est à la fois cause et conséquence d'un usage non durable de la ressource forestière dans les petites exploitations. Les auteurs émettent l'hypothèse qu'une société locale qui aurait la capacité d'organiser la gestion de sa ressource sur la base de ses valeurs et de ses traditions de travail pourrait contrer les effets dévastateurs de la mondialisation économique. Cette forme de gestion deviendrait ainsi une opportunité pour les territoires pauvres et périphériques.
- 3 Or cette forêt entre dans le cadre du débat international qui se tient depuis la conférence de Rio de 1992. À la mondialisation de l'agroindustrie forestière répond, en effet, la

transformation des forêts en « patrimoine collectif » ou « patrimoine mondial ». L'objet du premier chapitre est de discuter le modèle du développement durable, à travers les concepts de « gestion intégrée », « médiation patrimoniale » et « ressource collective ». Ce modèle est mis en relation avec la situation socioéconomique propre au Chili, marquée par la déficience de l'État (d'où un accès non sécurisé à la terre et aux ressources), par la pauvreté et l'absence d'équipement, l'ouverture aux capitaux extérieurs et par un pouvoir au service du libéralisme économique.

- 4 À l'échelle nationale, l'État chilien a entrepris de cadastrer les espaces forestiers et a promulgué une loi sur la forêt originelle. Mais l'action des ONG internationales ne parvient pas à entraver la mentalité de « front pionnier » de la société chilienne, qui s'appuie sur l'idée d'une carence des « paysans-forestiers ». Cette idée, sous-entendant que le problème est principalement technique, débouche sur une proposition de gestion durable de la forêt, dans le but d'augmenter la productivité des petites exploitations. En considérant les paysans mapuches-huilliches comme de petits propriétaires privés, les politiques publiques jouent avec la réalité puisque ceux-ci n'ont aucun titre légal, ce qui les empêche de bénéficier des plans de gestion forestiers.
- 5 En soulignant le fait que le statut de la propriété foncière est un obstacle au développement, et en pointant le paradoxe de la réalisation des politiques de développement dans les sociétés indigènes, l'ouvrage contribue à la discussion critique de la notion de développement durable.
- 6 La terre occupe une place fondamentale dans la culture indigène, à la fois nature, territoire et ancêtre (*Nuke Mapú*). Cette conception explique que le droit de propriété, au sens du droit civil, y soit un interdit social. L'histoire foncière des Indiens Mapuches-Huilliches est traversée d'ambiguïtés et d'inversions de sens. Par exemple, lors de la première concession de titres (dits « titres de commissaires ») entre 1824 et 1832, les communautés n'ont pas réalisé qu'on leur donnait des titres portant sur l'usage matériel des terres. Elles ont persisté à penser que ces titres équivalaient à une reconnaissance légale de leurs droits sur le territoire. Autre exemple : à la suite des concessions forestières, les propriétaires n'occupent pas physiquement leurs propriétés alors que les Huilliches sont là en permanence. Le résultat est que les absents sont des propriétaires légaux et que les présents sont considérés comme des « occupants illégaux ».
- 7 Les lois récentes ont apporté un début de solution au problème de l'exploitation en transférant six grands domaines (*fundos*) sur neuf aux habitants, soit une superficie de 25 700 hectares. Le transfert s'est accompagné d'une remise de titres. Mais l'enquête réalisée par l'administration s'est révélée insuffisante et les attributions ont été contestées entre Mapuches-Huilliches eux-mêmes, aboutissant à de nouvelles tensions (tuerie de Choroy-Traiguen). Si les communautés sont à peu près bien protégées du fait de ces récentes lois, les propriétaires individuels – ceux qui, jadis, avaient les papiers nécessaires pour obtenir un titre – sont fragilisés par leur appauvrissement. Ils doivent vendre aux entreprises à des prix inférieurs à ceux du marché.
- 8 Ajoutons que, l'histoire s'étant montrée rude avec elles, les communautés huilliches ont du mal à abandonner une posture d'opposition systématique et à entrer dans la nouvelle culture fondée sur la reconnaissance constructive de leurs droits, au moment où des fonds importants de la Banque interaméricaine de développement et de l'État chilien sont débloqués.

- 9 Comme le souligne Monique Barrué-Pastor, « la question foncière est au centre de l'opposition entre le légitime et le légal » (p. 35). Il s'agit de ne pas se contenter d'oppositions simples ou simplistes (propriété privée/ propriété commune ; propriété commune/ accès libre) et de ne pas penser que l'appropriation privée est la seule alternative. En matière forestière, les systèmes de règles édictées par le haut l'ont été sans annuler les dispositions antérieures et sans négocier avec les parties concernées. On constate donc un cumul sans précédent de titres, qui oblige à une mise à plat préalable et négociée des droits et des obligations de tous les acteurs. L'opposition entre le légitime et le légal recoupe celle qui existe entre le niveau local et le niveau national parce que les Mapuches-Huilliches ont une perception justifiée de la légitimité de leurs droits ancestraux tandis que l'État représente les droits légaux, concédés depuis le haut. Cette dualité génère une insécurité foncière multiforme. La voie à suivre serait donc davantage de sécuriser que de privatiser, et de chercher un consensus entre ces deux réalités. Cet objectif impose la décentralisation comme méthode, et la gestion locale comme nouveau principe de gouvernance. Quel sera alors le rôle des lois nationales (sur la forêt originelle, sur l'environnement) ? Quel sera le transfert éventuel des ressources au niveau local ?
- 10 Par ailleurs, peut-on assurer une décentralisation dans une situation de désengagement de l'État ? Celle-ci ne serait-elle pas meilleure avec plus d'État, avec un État de droit assumant ses fonctions ? L'affaiblissement administratif semble à chaque fois favoriser le court terme, se conjuguant avec l'absence généralisée de moyens. On aboutit donc quelquefois à l'inverse même de la durabilité.
- 11 La question de la gouvernance devient donc centrale. On sait que l'absence de négociation dans les politiques de conservation et de développement est « économiquement et écologiquement coûteuse, humainement dramatique » (p. 28). L'enjeu de la gestion locale se situe à la fois sur le plan éthique et écologique, et sur celui de l'efficacité. En effet, seuls les pouvoirs locaux ont la capacité de surveiller les forêts.
- 12 Cependant le niveau local est une notion assez abstraite en raison de sa complexité. D'abord, les intervenants sont très nombreux : collectivités territoriales ; institutions religieuses locales ; services administratifs ; organismes de développement gouvernementaux ; ONG de tous niveaux ; organisations paysannes ; communautés indigènes ; entreprises forestières ; « courtiers locaux du développement ». Ensuite, l'évaluation de la gestion locale pose problème : des ONG ont recours à des « paysans-leaders » dont on espère que l'action fera tâche d'huile après le départ de l'ONG. Enfin, la gestion locale est rendue difficile par la diversité des représentations : la forêt des uns n'est pas celle des autres. Comment dégager des règles communes ? Depuis peu, un nouvel opérateur intervient dans la zone : la Coalition pour la conservation de la cordillère de la Côte, créée en 2000 et affiliée au WWF. Cette Coalition est parvenue à réaliser une entente avec les communautés et leurs caciques et à faire inscrire la forêt de la cordillère de la Côte dans la liste des 25 écosystèmes uniques au monde.
- 13 La situation est pleine de paradoxes : accuser les Huilliches de dégradation de la forêt originelle alors qu'on leur refuse les moyens de la gérer, souvent faute de titres ; constater leur appauvrissement au fur et à mesure des projets de développement ; constater la contradiction existant entre économie et culture lorsque, par exemple, une famille doit vendre son outil de travail pour honorer une tradition funéraire et sous peine d'exclusion du groupe ; constater que, se concentrant sur l'apprentissage de l'espagnol, de nombreux Mapuches ne connaissent plus leur langue au moment où celle-ci fait l'objet d'une reconnaissance légale par la « loi indigène » de 1993.

- 14 Ces remarques disent la richesse et les limites de ce genre de livre. Où nous mène le constat, sans cesse plus affiné, des complexités, des pluralités inconciliables, des paradoxes, des impossibilités de synthèse ? Le fait qu'un des chapitres traite du modèle heuristique de recherche ne suffit pas car cela ne conduit pas à proposer un modèle d'action, et ce malgré les excellentes suggestions de l'ouvrage.

Xavier Arnauld de Sartre, *Fronts pionniers d'Amazonie. Les dynamiques paysannes au Brésil*. Paris, CNRS Éditions, 2006, 224 p.

- 15 Voici un livre de géographe, qui se situe à la frontière de la géographie et de la sociologie. Xavier Arnauld de Sartre étudie la société rurale d'un front pionnier, celui de la transamazonienne d'Amazonie orientale, entre Belém et Manaus, précisément entre les localités de Marabá, Altamira et Itaituba. La thèse de l'auteur est que le front pionnier amazonien est entré dans une nouvelle phase de son histoire, dans laquelle des éléments apparaissent, qui ne cadrent plus avec la théorie de la frontière et les logiques de colonisation initiales. Ces éléments, ce sont plusieurs changements sensibles qui, avec l'arrivée aux responsabilités d'une autre génération que celle des premiers colons des années 1964-1985, affectent la façon de travailler et de vivre, le choix des valeurs dominantes, les équilibres internes, familiaux et sociaux. On voit ainsi se dessiner une zone d'agriculture familiale où les transformations décrites montrent une évolution vers des formes plus classiques connues en Europe ou en Amérique du Nord.
- 16 La thèse est inattendue parce que la zone d'étude a émergé d'une politique coloniale diamétralement opposée et a vu s'installer un modèle agronomique et social très différent. Il est ici utile de faire un peu d'histoire afin de fixer les héritages. Le plus lointain d'entre eux, datant de l'époque de la colonisation portugaise et observé bien à l'est de la zone d'étude, réside dans le caractère seigneurial de l'attribution et de la gestion des terres et des hommes, qui aboutit à un système mélangeant curieusement des aspects féodaux et capitalistes. La colonisation s'engage alors dans une forme extensive et dévoreuse d'espace, que Martine Droulers qualifie de « géophagique ».
- 17 Cette logique ne change pas quand le Brésil acquiert son indépendance. La construction nationale passe par la maîtrise d'un territoire. Elle s'accompagne d'une idéologie de la terre vide, qui autorise la colonisation sur la base de la négation des territoires indigènes. Le modèle socio-agronomique reste le même, à savoir la promotion de la grande propriété. Dans ce modèle, les sans-terre et les agriculteurs familiaux n'ont pas de place ou seulement une place marginale.
- 18 C'est toujours ce modèle qui prévaut, dans les années de la dictature militaire, pour ce qui est de la colonisation de l'Amazonie. Parce qu'elle n'est pas intégrée au reste du territoire brésilien, l'Amazonie pourrait être une proie tentante, notamment pour les puissances occidentales. Si cette crainte manque de fondement, elle n'en est pas moins utilisée pour justifier la politique d'occupation : éviter l'internationalisation de l'Amazonie. Le slogan officiel de l'époque est : « Intégrer pour ne pas brader » (« *Integrar para nao entregar* »).
- 19 Dans le même temps, les militaires ont à faire face à une demande de réforme agraire dans diverses régions alors qu'ils sont complètement hostiles à cette idée. La colonisation de l'Amazonie donnera le sentiment de répondre à cette demande sans pour autant mener, dans les régions en crise, la moindre réforme agraire. Les militaires pourront

alors faire valoir le slogan, fallacieux car décalé, qui résume tous les héritages et toutes ces contraintes : « Donner des terres sans hommes à des hommes sans terres » (« *Dar terras sem homens a homens sem terra* »).

- 20 Assez vite, la colonisation dirigée par l'État fait place à une colonisation libre, l'État se contentant de légaliser les occupations du domaine public. Le rôle de l'Instituto Nacional de Colonização e Reforma Agrária (INCRA) se transforme. Cet organisme se concentre désormais sur le développement des programmes d'appui à la colonisation tout en assurant la régulation foncière.
- 21 Ce modèle socio-agronomique explique la dynamique de la colonisation dans ces années violentes de la conquête et de l'installation d'une première génération de paysans-colons. L'occupation d'un lot se traduit par un acte de défriche-brûlis suivi d'une mise en culture. Mais, après deux ou trois brûlis d'une même parcelle, les agriculteurs devraient laisser les terres restaurer leur fertilité, ce qui prend des années. Or ce n'est pas ce qu'ils font : ils abandonnent la terre au pâturage, empêchant le reboisement et accélérant la dégradation des sols. Et ce à cause du marché foncier soumis à la pression des grands propriétaires à la recherche de terres pour l'élevage extensif. Ils trouvent préférables de revendre leurs terres plutôt que d'y pratiquer d'autres modes d'exploitation. Ayant revendu, ils migrent pour ouvrir, plus loin, un nouveau front de colonisation, où le même processus se répète.
- 22 On aurait donc ici une application des « logiques rationnelles en finalité » de Weber. Les agriculteurs familiaux ne devraient pas être considérés comme tels mais plutôt comme acteurs conscients et volontaires d'un système agraire prédateur et gaspilleur d'espace et d'hommes. On a aussi fait valoir que les comportements prédateurs des agriculteurs seraient la reproduction, en partie inconsciente, d'une idéologie ou éthos de la frontière, même au niveau familial.
- 23 L'enquête de Xavier Arnauld de Sartre intègre ces analyses dans son approche du fonctionnement socioculturel des familles paysannes. L'auteur propose une gamme de motifs et de logiques qui permettent de comprendre la construction de la territorialité dans cette immense région et de nuancer le schéma général rappelé plus haut. Il montre (page 38) que la migration ne peut pas être uniquement rapportée à une motivation économique : on migre aussi quelquefois pour sauvegarder « la reproduction de logiques paysannes ». La prise en compte de la génération des jeunes et des logiques de développement durable modifie la culture. Changer de référentiel technique, comme le veut le développement durable, c'est changer de rapport à la technique, donc de culture, et cela retentit aussi sur le rapport à l'espace.
- 24 Xavier Arnauld de Sartre traite les jeunes agriculteurs comme un « objet frontière ». L'idée est la suivante : la famille migre parce que son objectif d'installer tous les enfants comme agriculteurs se heurte au manque de terre. Dès lors, « prendre comme objet d'étude les jeunes agriculteurs est donc un moyen idéal pour saisir les tensions à l'œuvre au moment du changement de génération » (p. 43).
- 25 Le géographe-sociologue montre comment, derrière la notion d'agriculteurs familiaux, se cache une diversité de logiques sociales et donc d'évolution des fronts pionniers. L'étude détaillée de plusieurs *travessões* (bandes de colonisation) permet d'appréhender les différences de composition sociale selon l'ancienneté de la colonisation : on distingue les « agriculteurs occasionnels », premiers pionniers, caractérisés par une extrême mobilité, des agriculteurs plus stables, ceux précisément qui remplacent les « occasionnels » et développent une logique de reproduction sociale de type paysan. Dans cette dernière

catégorie, l'auteur envisage des sous-types. Il montre ainsi que la mobilité peut être rattachée à des cycles générationnels propres à ces logiques paysannes de reproduction (départ des enfants) et non pas seulement ou principalement à la pression foncière des grands propriétaires et de l'économie.

- 26 Pour apprécier la « crise » du monde rural transamazonien, l'auteur s'intéresse à l'exode rural, notamment chez les jeunes. Le phénomène n'est pas massif, relevant parfois même de la volonté des parents. Toutefois il est battu en brèche par l'existence d'une catégorie de jeunes qui ont fortement intériorisé le modèle communautaire de leurs parents et s'emploient à le reproduire. Il y aurait donc, à l'œuvre, des logiques de stabilisation du front pionnier côtoyant des logiques de changement et d'extension.
- 27 Xavier Arnauld de Sartre pousse au plus loin l'analyse sociologique. C'est l'objet du chapitre 4, qui traite des bouleversements au sein de la famille paysanne (la redéfinition des rôles ; la renégociation de la place de l'épouse ; le recentrage sur le couple ; l'évolution du statut d'« enfant-patrimoine » à celui d'« enfant-individu »), et c'est aussi l'objet du chapitre 5, qui voit chez les jeunes agriculteurs des « sujets en émergence ».
- 28 L'ouvrage se conclut sur le constat original d'une ruralisation du front pionnier, qui met à mal le schéma de l'instabilité absolue et de l'exode rural provoqué par la ville. On assiste à un début de stabilisation des familles. L'auteur peut donc contester formellement le préalable selon lequel l'évolution de la société du front pionnier serait issue d'une « dépayssation » des agriculteurs familiaux. Ce qu'il montre, c'est autre chose, à savoir la transformation des anciens fronts en espaces ruraux, notamment dans le type de rapport à la ville, dans l'émergence des activités non agricoles, et dans la place grandissante qu'y occupe l'État à travers ses fonctionnaires et ses employés.

**Mohamed Elloumi et Anne-Marie Jouve eds.,
*Bouleversements fonciers en Méditerranée. Des
 agricultures sous le choc de l'urbanisation et des
 privatisations.* Paris, Karthala-CIHEAM, 2003, 384 p.**

- 29 Ce livre, issu d'une recherche en réseau, rassemble une quinzaine de contributions. Il affronte la difficile question, dans les pays du pourtour méditerranéen, du devenir de l'agriculture périurbaine soumise aux effets de l'urbanisation et de la privatisation. Alors que jusqu'aux années 1990 les politiques publiques agricoles agissaient le plus souvent sur les structures, favorisant notamment la concentration foncière, depuis, on s'en remet plus au marché et à la vérité des prix. En privatisant, en donnant au marché foncier plus de poids, on soumet les évolutions de structure aux impératifs de libéralisation des échanges. Au cœur de l'ouvrage, un article de modélisation « hédonistique » montre d'ailleurs que les acteurs les plus conscients des évolutions anticipent la constructibilité future de la terre agricole pour l'évaluer et adapter leurs choix (Ghislain Geniaux et Claude Napoleone).
- 30 Les évolutions constatées renforcent l'opposition entre une agriculture dotée de structures productives et compétitives et une agriculture dotée de structures de type familial encore dominantes dans certaines régions. Alors que les pays disposant de la rente pétrolière peuvent s'engager dans une mise en œuvre très active des terres agricoles, d'autres pays voient la privatisation se traduire par le développement des

petites exploitations (Albanie, Roumanie, par exemple). Certains pays ont radicalement changé de politique agraire, comme la Turquie, qui, après deux réformes visant à redistribuer des terres prises aux grands propriétaires (en 1945 et en 1973), encourage, par une loi de 1984, le retour des propriétaires expropriés.

- 31 Les secteurs périurbains sont particulièrement intéressants à étudier en raison de leur sensibilité à l'évolution foncière. Les éditeurs parlent d'un « front pionnier d'agriculture spéculative intensive en capital autour des villes » (p. 19). Malgré cela, cette forme d'agriculture n'est ni reconnue ni soutenue. Dans la tension périurbaine, c'est toujours la ville qui gagne du terrain. Ce qui permet de constater que ce n'est pas l'agriculture qui est au centre du processus d'évolution, mais bien le foncier. Les agricultures périurbaines sont placées sous la pression du prix de la terre et du coût des transports. Plusieurs articles abordent la façon dont, pour se maintenir, les entrepreneurs agricoles recourent à des stratégies de contournement du blocage foncier : soit en intensifiant une pratique déjà en place, soit en se spécialisant dans une production susceptible d'être vendue sur le marché urbain, soit en diversifiant les activités dans le but d'utiliser de façon optimale la main-d'œuvre familiale.
- 32 Les rapports de production ont été marqués par un développement de la propriété privée individuelle et par une reconquête de la terre par les propriétaires fonciers ou anciens propriétaires, au détriment des formes de tenure. En Égypte (M.H. Abdel Aal), en Albanie (Adrian Civici), en Roumanie (Laurence Amblard, Jean-Philippe Colin, Françoise Simon) et en Tunisie (A. Ben Saâd), le mouvement d'ensemble est le même, au-delà des spécificités régionales : par exemple en Tunisie, ce sont les espaces pastoraux qui sont concernés alors qu'en Albanie et en Roumanie, ce sont les anciens domaines collectifs de l'agriculture socialiste. Le tournant date souvent du début des années 1990. Il se traduit par une hausse du nombre des exploitations, qui peut être parfois spectaculaire. Ainsi, en Tunisie, entre 1962 et 1995, le nombre des petites exploitations de moins de 5 hectares s'est accru d'environ 89 %.
- 33 Mais le morcellement souvent extrême qui en a résulté, et sur lequel un livre précédent avait attiré l'attention, a rapidement posé problème. Bien que le modèle de l'agriculture individuelle ait été voulu par la population paysanne, c'est un modèle condamné. Il l'est car l'évolution de l'agriculture exige des formes plus mobiles et plus souples, susceptibles d'adaptations. Or, seules les régions à fort potentiel sont en mesure de faire face à des stratégies de spécialisation. L'échec de l'agriculture individuelle non spécialisée se lit dans un phénomène inquiétant que plusieurs articles dénoncent, à savoir une forme de désinvestissement dû au coût que représenterait une exploitation de type spéculatif (eau, intrants). Nombre de paysans ne luttent pas et se contentent d'une production limitée à l'auto-consommation. Aussi les politiques agraires récentes ont-elles essuyé un cuisant échec.
- 34 Les auteurs relèvent une ligne de fracture qui mériterait qu'on s'y arrête. Les exploitations consacrées à la culture intensive avec apport de capital, et dont le mode de faire-valoir est direct (arboriculture, viticulture, maraîchage sous serre), présenteraient un haut degré de sécurité foncière. En revanche, l'insécurité dominerait là où on pratique la culture annuelle moins exigeante en capital et en travail, parce que le mode serait le faire-valoir indirect, sur la base de contrats.
- 35 À cette tension fondamentale s'ajoute une dimension supplémentaire, au moins dans les pays développés : l'évolution de la gestion de la terre dans un sens patrimonial, laquelle

ouvre une nouvelle voie avec le tourisme, l'entretien du paysage et les formes biologiques de production.

Birgit Marxer, *Idéologie foncière en Russie, du XVI^e siècle à aujourd'hui*. Paris, L'Harmattan, 2003, 408 p.

- 36 Constatant que la propriété foncière privée ne s'est jamais vraiment imposée en Russie, l'auteure en recherche les raisons, s'attachant à décrire l'idéologie qui préside aux choix fonciers faits dans ce pays depuis cinq siècles. L'ouvrage offre ainsi un tableau historique très convaincant. Quelques idées majeures doivent être retenues.
- 37 Premièrement, le lien entre le contrôle de la terre et le travail servile ou non libre. Deuxièmement, le lien entre le foncier et la construction de la territorialité, par l'usage idéologique des procédures cadastrales. Troisièmement, une opposition duale, structurante et permanente, entre une vision ancienne et allogène, qui lie le peuple, la communauté coutumière, le droit foncier traditionnel et des conceptions fondamentalistes de la liberté personnelle et de la propriété, et une vision moderne et exogène, qui lie le développement de l'État, le droit formel avec emprunts aux droits étrangers (germanique, romain), l'émergence des élites et des conceptions formalistes de la liberté et de la propriété. À la première vision se rattachent des idéologies nationalistes et populistes ; à la seconde, des idéologies libérales. Birgit Marxer identifie trois périodes pendant lesquelles cette tension est particulièrement forte : le début du XX^e siècle, avec les réformes lancées par le ministère de Stolypin ; la NEP de Lénine ; la période postsoviétique inaugurée en 1986. Selon l'auteure, la phase récente verrait même ressurgir un intérêt pour les débats du XIX^e siècle, qu'atteste la réédition de certains auteurs. Mais ni l'époque de Nicolas II ni l'époque de la NEP ni l'époque actuelle (sa documentation s'arrêtant à 2000) ne posent convenablement le problème parce que l'instauration d'un régime de pleine propriété privée aurait nécessité la redéfinition globale des droits fonciers, ce qui n'a jamais été entrepris.
- 38 L'auteure rappelle qu'il faut différencier la question du servage de celle de l'attachement des paysans russes à la glèbe en ce que l'abolition du servage par l'acte de 1861 n'a pas mis fin à l'immobilité de ceux-ci. Elle rappelle aussi ce fait bien connu de l'histoire russe, à savoir le développement de la propriété noble de service (*pomest'e*) avant que celle-ci ne se dissolve au XVIII^e siècle et que les serfs ne passent du statut de serviteur à celui d'exploité, totalement remis à la disposition des propriétaires privés nobles.
- 39 L'histoire du foncier en Russie apparaît ainsi dominée par une conception fondamentale de la domanialité selon laquelle la terre appartient globalement au tsar avant d'être redistribuée aux nobles et aux paysans. Jusqu'au XVIII^e siècle, la propriété noble de service, qui récompense les services que le noble rend à l'État, et l'institution majeure du mir ont longtemps été les piliers de la société rurale. C'est la disparition de la propriété noble de service et l'évolution vers la propriété noble privée qui radicalisent encore plus les tensions en soumettant le serf aux possédants.
- 40 Si la propriété noble privée a disparu avec la fin de l'Ancien Régime, la conception domaniale de la propriété étatique et l'institution paysanne communautaire connaissent une adaptation à travers les structures kolkhoziennes. On aurait d'ailleurs attendu une réflexion plus poussée sur la filiation entre le mir et le kolkhoze, malgré les différences très nettes d'apparence entre ces deux formes collectives. L'État soviétique reprend en

effet à son compte le contrôle de la mobilité paysanne, la structuration communautaire de la société rurale, le pouvoir de redistribution des terres, la lutte contre les formes privatives de la propriété, limitant celles-ci à peu de chose. Or ces thèmes étaient déjà ceux qui animaient les populistes et les nationalistes au XIX^e siècle, à travers l'idéalisation du mir et des relations foncières que cette institution implique. La différence tient au fait qu'au lieu de le faire sur fond de rural-populisme, le pouvoir soviétique le fait sur fond d'anti-agrarisme primaire.

- 41 L'un des intérêts du livre est de montrer que la netteté des clivages idéologiques ne va pas de pair avec des choix politiques clairs. De profondes ambiguïtés traversent l'histoire foncière russe et soviétique. Par exemple, durant la période stalinienne, la grande collectivisation aurait pu s'accompagner d'une réforme juridique en profondeur allant dans le sens de la politique menée. Or le code foncier de la RSFSR de 1922, qui prévoyait des formes de propriété privée paysanne, fut maintenu alors que l'exploitation individuelle paysanne avait disparu.
- 42 L'histoire des idées est donc au cœur de l'étude de Birgit Marxer. L'ouvrage comporte des chapitres éclairants sur l'apparition d'une véritable question agraire, au XIX^e siècle principalement, et sur les débats qui l'ont entretenue. La Société libre d'Économie, fondée avec l'accord de Catherine II, puis la Société russe de Géographie ont ainsi exercé une influence considérable dans les discussions.
- 43 En attirant l'attention sur les tendances lourdes de l'histoire agraire de la Russie, le travail de Birgit Marxer livre des références importantes pour comprendre l'actualité foncière de ce pays. La mise en place d'un nouveau code foncier (2001), une loi sur les échanges de terres agricoles (2002-2003), l'existence d'un cadastre en bonne et due forme ne paraissent pas être des conditions suffisantes pour passer rapidement de formes collectives de tenure à des formes individuelles de propriété. La faible valeur du foncier agricole ne pousse pas les investisseurs à opter pour une pleine propriété de la terre ; ils préfèrent des formes de tenure partagée. En outre, les avancées sont limitées : par exemple, le nouveau code foncier n'autorise la privatisation et la vente de terres qu'en secteur non agricole, ce qui représente 2 % du foncier. De surcroît, les réformes en cours creusent les inégalités à l'intérieur même de la société rurale, provoquent des replis et s'accompagnent de phénomènes de corruption.
- 44 Ainsi on comprend mieux que les difficultés de la Russie actuelle ne viennent pas d'une prétendue libéralisation sauvage mais au contraire d'une transition qui ne se fait que très progressivement sur la base d'une tension entre une résistance à la privatisation, d'un côté, et la saisie de nouvelles opportunités, de l'autre, comme le prouve l'existence de 30 millions d'hectares de jachère sur les 220 millions d'hectares de superficie agricole.

NOTES

Anne-Marie Jouve ed., *Terres méditerranéennes. Le morcellement : richesse ou danger ?* Paris, Karthala-CIHEAM, 2001, 264 p.

Jean-Jacques Hervé, « La réforme foncière agricole de la Fédération de Russie. Contexte et enjeux pour le développement de l'agriculture russe », *Économie rurale* 280 : 96-105, 2004. Disponible sur http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/ecoru_0013-0559_2004_num_280_1_5475